

**ALLO INFO JURIDIQUE** est un service d'information juridique à caractère documentaire accessible par téléphone au **09 69 36 86 82** (numéro non surtaxé) sur indication du **numéro de contrat «PACK Auto Mission»** figurant sur votre certificat de garantie. Il peut être consulté par les dirigeants de votre entreprise ou de votre association pendant toute la durée de validité du contrat. Les réponses fournies par le centre d'appel sont données à titre informatif à l'exclusion de tout avis, conseil et de tout suivi de dossier.

### Ce service :

- est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00, hors jours fériés,
- renseigne sur toutes questions relatives à l'administration et la gestion de votre Entreprise ou votre Association dans les domaines mentionnés ci-dessous.

## Pour l'entreprise

### À LA LÉGISLATION COMMERCIALE

- La concurrence
- Les prescriptions
- La banque
- Les activités réglementées
- Le recouvrement de créances
- Les relations fournisseurs / clients
- La responsabilité civile

### AU DROIT PÉNAL

- Les infractions
- La responsabilité pénale du chef d'entreprise
- La procédure
- Les dépôts de plainte

### À LA LÉGISLATION SOCIALE

- Le contrat de travail
- Les droits et obligations de l'association employeur
- Les bénévoles

### AU DROIT IMMOBILIER

- Les baux commerciaux
- La copropriété
- La construction
- Les troubles de voisinage
- La vente d'immeuble
- Les servitudes
- L'environnement

### AU DROIT FISCAL

- La TVA
- L'IS
- La BNC
- Le BIC
- Les taxes professionnelles
- Le redressement fiscal
- La plus-value
- La prescription
- Les taxes diverses

## Pour l'association

### LA CONSTITUTION DES ASSOCIATIONS

- La loi 1901
- Le contrat d'association
- Les formalités liées à leur création
- La personnalité morale
- La reconnaissance d'utilité publique
- Les statuts

### LE FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS

- Le règlement intérieur
- Les assemblées générales
- Le statut et la responsabilité des dirigeants
- Les locaux de l'association
- Le statut des sociétaires (Adhésion, démission, exclusion)

### LA LÉGISLATION SOCIALE

- Le contrat de travail
- Les droits et obligations de l'association employeur
- Les bénévoles

### LA GESTION FINANCIÈRE DES ASSOCIATIONS

- Le patrimoine de l'association,
- Les acquisitions mobilières et immobilières,
- Les donations et les legs
- La TVA
- L'IS

### LA DISSOLUTION DES ASSOCIATIONS

- Formalités statutaires
- Dévolution du patrimoine